



# CCN - CLASSIFICATION DES MÉTIERS

CTN SERVICES COMMUNS

Montreuil, le 23 Août 2016

## MÉTIERS DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE

# GESTIONNAIRE DU PERSONNEL, UN MAILLON ESSENTIEL À LA PRODUCTION !

**Depuis la création de plateformes administratives (agences famille, puis agences Paie), la Direction a volontairement démembré les métiers de gestion du personnel, engendrant de lourdes conséquences sur l'organisation du travail, l'évolution de carrières et les conditions de travail des cheminots.**

Au sein des 24 Agences Paie et Famille, l'ensemble des emplois et le contenu métiers sont fondamentalement bouleversés et les retombées quotidiennes sur l'efficacité du service rendu et des conditions de vie au travail des cheminots se dégradent de manière exponentielle engendrant la montée de Risques Psychosociaux graves.

De la disparition de la plupart des bureaux administratifs découle une polycompétence permettant à la Direction de mêler les emplois repères, de tronquer le cadre d'organisation et donc de diminuer les effectifs au Cadre Permanent, notamment en imposant un grand nombre d'heures supplémentaires, en ayant recours à l'intérim, aux CDD et en déviant les alternants de leur cursus,...

Ainsi, à ce jour, la définition des grades de la filière administrative n'est plus respectée et les fiches de poste reprenant les missions de chacun sont soit inexistantes, soit hors réalité terrain.

Aujourd'hui en Agences Paie et Famille et dans les rares Bureaux administratifs, les agents AADK (qualif B) et AADS ou AADSP (qualif C) exécutent les mêmes missions.

De plus, un gestionnaire formé et autonome en APF réalise le même travail qu'un salarié diplômé d'un IUT GEA dans une entreprise privée, soit un bac+2.

Les agents de grade CSAD (qualif D) sont chargés de l'encadrement de l'assistance d'une équipe mais conservent, malgré tout, des tâches de production de gestionnaire et sont parfois appelés à des tâches de management.

Le manque d'effectif croissant et l'arrivée au forceps du progiciel HRA ont mis l'ensemble des agents en grande difficulté de production, si bien que les managers (qualif E) et les responsables (qualif F et G) ont également dû absorber une partie des tâches de production.

La CGT insiste sur l'importance du respect du contenu métiers de la filière administrative, ici, « agent d'administration du personnel » et donc des fiches métiers devant être établies en cohérence avec le RH 0263 (Dictionnaire des filières).

### POUR LA CGT, LA FICHE METIER « GESTIONNAIRE DU PERSONNEL » :

- **Qualification B :**

Le poste comprend la gestion administrative, la rémunération et le renseignement des agents.

Le nombre de dossiers gérés doit être en cohérence avec la qualification du poste et allégé de tous dossiers dits « complexes ».

Ce poste doit rester un poste « d'entrée » permettant la montée en compétence de l'agent et de son évolution sur un poste de gestionnaire à la qualification C (la formation d'un gestionnaire autonome sur ce poste étant évaluée à 18 mois formation « école » comprise).



- **Qualification C :**

La fiche doit reprendre les mêmes missions auxquelles s'ajoutent la gestion de dossiers complexes tels que la gestion et la rémunération des personnels RHO254, stagiaires, alternants, CDD...

Les agents à la qualification C gèrent un nombre de dossiers plus conséquent, au maximum équivalent à un portefeuille de 300 agents dans le cas où l'agent ne gère pas de dossiers contractuels (280 agents pour un portefeuille mixte).

Si l'organisation d'une agence comporte, sur le volontariat des agents, un pôle contractuel, les agents de ce pôle sont a minima qualification C.

- **Qualification D : « gestionnaire référent » :**

Poste de chef de secteur administratif, il est tenu par des agents compétents dans l'encadrement d'une équipe afin d'être en capacité d'assister les gestionnaires et assurer des missions de contrôle. S'il traite certains dossiers complexes, il doit néanmoins être déchargé de la tenue d'un portefeuille. Il assiste le DPX mais ne tient pas de mission de management.

- **Qualification E :**

Technicien administratif (TAD/TADP), le poste de DPX assure le management de proximité des gestionnaires.

Il assure des missions délicates d'ordre administratif et dirige un groupe de gestionnaires.

Il y organise le travail. Il met en place les entretiens professionnels et répond avec le COFO aux besoins de formation des agents.

- **Qualification F (CAD), qualification G (CADP) :**

Le responsable d'agence est a minima à la qualification F, cadre administratif, le poste peut également être tenu par un agent à la qualification G, cadre administratif principal.

Il dirige l'agence, assisté de ses DPX et est responsable de la qualité du service rendu à l'ensemble du GPF.

Il peut être chargé de missions de production importantes et délicates et de suivi de procédures importantes. Il est également responsable de la tenue du Cadre d'Organisation en cohérence avec la charge de travail absorbée.

Il est garant de l'intégrité physique et morale de ses agents.

**La CGT travaille de manière à ce que les fiches de poste soient concomitantes au contenu métiers, afin de revenir à des conditions de travail dignes et une qualité de service accessible en provoquant le recrutement nécessaire à l'application de ces fiches.**

En obligeant la Direction à respecter la réglementation, la CGT met en évidence le manque d'effectif que la Direction dissimule derrière une polyvalence exacerbée.

De même, la fusion des particularités paie/famille ne peuvent se faire sous la contrainte, sans reconnaissance, sans formation adéquate et sans les effectifs nécessaires.

A ce sujet, la CGT dénonce le seul et unique but de la direction : toujours plus de productivité en augmentant encore la charge de travail par gestionnaire.

La CGT réclame également une rémunération en concordance avec les exigences du métier, ce qui suppose d'exiger de revoir la grille de rémunération.

Enfin, pour la CGT une heure travaillée est une heure payée, quelle que soit la qualification de l'agent.

Le respect de la réglementation en termes d'aménagement du temps de travail s'adresse à tous et doit prendre en compte l'équilibre vie personnelle/ vie privée.

C'est pourquoi, la CGT s'oppose au « forfait jours » des cadres et travaille à imposer au sein de la CCN une classification des métiers et un aménagement du temps de travail permettant aux cheminots d'exercer leur métier dans la dignité mais aussi de provoquer le recrutement nécessaire à cela !

**ENSEMBLE, LES CHEMINOTS, PROFESSIONNELS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, ET LA CGT DOIVENT IMPOSER UN AVENIR PLUS JUSTE A NOS METIERS !**